

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU

Le jeudi 17 décembre 2020 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 11 décembre 2020, assorti de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en visioconférence depuis la salle des fêtes de l'Hôtel de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Jacques AMMOURA, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Bruno ARIZZI, M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Franck ASSELIN, M. Jean-Robert AUGUSTE, M. Raymond AYALA, Mme Maryline BAILLY, M. Franck BAILLY, M. Edouard BARON, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, Mme Nathalie BELAMY, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Denis BOUDVILLE, M. Thierry BRIANÇON, Mme Gabrielle BRICOUT, M. Nicolas CARNOYE, M. Francky CARON, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Jacky CHOPIN, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Cécile CONREAU, M. Christophe CORBEAUX, Mme Valérie CORDEBAR, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Nicolas DARGENT, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Laurence DEPLAINE, M. Thierry DESIRA, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Robert D'HARCOURT, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Sébastien DOLÉ, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Thomas DUBOIS, Mme Kim DUNTZE, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Cyrille DUTERNE, M. Jean-Louis FARARD, M. Jérôme FORTIER, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, Mme Evelyn FRAEYMANVELLY, M. Régis FRANCOUE, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Laurent GOBINET, M. Stéphane GOMBAUD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Patricia GRAIN, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUULT, M. Michel HUTASSE, M. André JACOB, Mme Jeanne JACQUET, M. Franck JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, M. Thierry JOBART, Mme Martine JOLLY, M. Michel KELLER, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Cathy LAURIN, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Frédéric LEPAN, M. Julien LEPITRE, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Jean LETISSIER, M. Denis LHOTELAIN, M. Pierre LHOTTE, Mme Zabbaou LIMAN, M. Thibault LOCQUART, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, Mme Catherine MALAISE, M. Eric MALTOT, Mme Véronique MARCHET, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, M. Jean MICHEL, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Patrice MOREL, M. Guy MOUCHEL, Mme Agathe MOUGENOT, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Francis MUNIER, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Arnaud NININ, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Christophe PATINET, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Denis PONCELET, M. Kevin PONCIN, Mme Sylvie PORET, M. Dominique POTAR, Mme Aline POUDRAS, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, Mme Marie ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Bernard SAINTOT, M. Philippe SALMON, M. André SECONDE, M. Jean-Luc SENE, M. Michel SICRE, Mme Armelle SIMON, M. Patrick SIMON, M. Michel SUPPLY, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Bernard THIERY, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOLLEC, M. Léo TYBURCE, M. Daniel VAQUETTE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER

Secrétaire :

Agathe MOUGENOT

Vice Secrétaire :

Dimitri OUDIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

CC-2020-209 : Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 19 novembre 2020 **Approbation**

d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 19 novembre 2020.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Arnaud ROBINET par Catherine VAUTRIN, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-210 : Charte de gouvernance

Approbation

d'adopter la charte de gouvernance de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Arnaud ROBINET par Catherine VAUTRIN, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-211 : Règlement intérieur

Adoption

d'adopter le règlement intérieur du Conseil communautaire.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Arnaud ROBINET par Catherine VAUTRIN, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-212 : Organismes extérieurs

Représentation de la Communauté urbaine du Grand Reims

de renoncer, à l'unanimité, au scrutin secret pour ces désignations.

de désigner, pour représenter la Communauté urbaine du Grand Reims,

au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Foncier Public de Grand Est :

- Mme Catherine VAUTRIN, titulaire,

- Mme Nathalie MIRAVETE, suppléante,

au sein du Conseil Académique de l'Éducation nationale de l'Académie de Reims :

- Mme Katia BEAUJARD, titulaire,

- Mme Patricia DURIN, suppléante,

au sein du Conseil de gestion de l'UFR STAPS :

- M. Thomas DUBOIS, titulaire,

- Mme Patricia DURIN, suppléante,

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Arnaud ROBINET par Catherine VAUTRIN, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-213 : Délégation du Conseil communautaire au Bureau et à la Présidente **Compte rendu**

de prendre acte du compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire et Madame la Présidente en vertu des délégations que le Conseil leur a accordées.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Arnaud ROBINET par Catherine VAUTRIN, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Pas de vote.

CC-2020-214 : Budgets primitifs 2021

de recourir, comme modalités d'adoption des budgets primitifs, à un vote par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres, d'adopter les budgets primitifs 2021 et leurs annexes ci-après :

- Budget principal,
- Budgets annexes :

Ordures ménagères,

Transports publics de personnes,

Eau potable,

Assainissement,

Service public d'assainissement non collectif,

Camping de Val-de-Vesle,

Phare de Verzenay,

ZAC de Bezannes,

Parc d'activités de la Malle,

Parc d'activités de la Husselle,

Zone d'activités du Val des Bois,

Zones d'activités économiques de Pontfaverger-Moronvilliers,

Archéologie,

Boucle locale des télécommunications (aménagement numérique),

d'autoriser, conformément à l'article L.2224-2 du CGCT, le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des transports publics de personnes pour un montant prévisionnel de 18 526 046 € correspondant au montant inscrit au budget primitif,

d'autoriser le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe du Phare de Verzenay pour un montant prévisionnel de 194 882 € correspondant au montant inscrit au budget primitif,

de fixer les montants prévisionnels des remboursements de mises à disposition des services pour l'année 2021 à :

- 23 691 412 € pour les services de la Communauté urbaine au profit de la Ville de Reims,

- 3 399 855 € pour les services de la Ville de Reims au profit de la Communauté urbaine,

de fixer les montants prévisionnels des flux comptables inter budgets conformément aux tableaux ci-annexés pour 2021,

de reconduire les dispositions de sa délibération n° CC-2017-32 du 19 janvier 2017 relative aux emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction,

de reconduire la participation financière de l'employeur aux repas pris par les agents communautaires au restaurant municipal de la Ville de Reims, de reconduire les dispositions de sa délibération n° CC-2017-33 du 19 janvier 2017 relative à l'attribution des véhicules de fonction.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 182, Contre : 6 (Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Eric QUENARD, M. Leo TYBURCE), Abstention : 1 (M. Nicolas HABARE)

CC-2020-215 : Autorisations de programme

de procéder à l'ouverture des autorisations de programme, de procéder à la révision du montant des autorisations de programme et de leur dénomination, de procéder à la clôture des autorisations de programme, du fait de la finalisation des opérations concernées,

de procéder à la clôture des autorisations de programme d'investissement courant dédiées au mandat 2014-2020,

de procéder à l'ouverture de nouvelles autorisations de programme d'investissement courant pour le mandat 2021-2026,

d'adopter l'ensemble des dépenses réelles d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) du budget principal (hors échanges fonciers et avances forfaitaires) et des budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement, des transports, des ordures ménagères, de l'archéologie, de la boucle locale de télécommunications, du camping de Val-de-Vesle et du Phare de Verzenay, sous la forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 182, Contre : 5 (Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Leo TYBURCE), Abstention : 2 (M. Nicolas HABARE, M. Jean-Claude PHILIPOT)

CC-2020-216 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères **Vote du taux**

de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 9 % pour 2021.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 184, Contre : 4 (Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD), Abstention : 1 (M. Leo TYBURCE)

CC-2020-217 : Tarifs 2021 des services publics

de fixer, pour l'année 2021, les tarifs des services publics.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-218 : Admission en non valeur

d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables dont les montants s'élèvent à 2 542,08 € TTC pour le budget principal, 19 365,11 € HT pour le budget eau, 27 263,36 € HT pour le budget assainissement et 942,62 € HT pour le budget Service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 188, Contre : 1 (M. Thibault LOCQUARD), Abstention : 0

CC-2020-219 : Créances éteintes

d'admettre en créances éteintes les montants de 18 296,29 € TTC pour le budget principal, 8 696 € HT pour le budget eau, et 11 069,17 € HT pour le budget assainissement.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-220 : Attribution de subventions

d'attribuer les subventions permettant d'assurer le fonctionnement et les actions des structures désignées en annexe.

Les subventions seront versées en une seule fois sauf autres dispositions figurant dans les différentes notifications de subventions.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

NPPV : Association Le Goutatou : Mme Sylvie PORET / Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Communauté de communes Champagne Vesle : M. Eric LEGER

CC-2020-221 : Commune de Crugny Reversement des frais d'eau potable Convention de remboursement

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de remboursement des frais d'eau potable d'un compteur d'eau rattaché à un bâtiment périscolaire, à la commune de Crugny.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-222 : Commune de Pévy Frais d'éclairage sur monument classé Convention de remboursement

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de remboursement des frais d'éclairage public des monuments classés avec la commune de Pévy.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-223 : Association Invest In Reims Convention pluriannuelle d'objectifs Attribution de subvention Avenant 1

d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2018-2020 passée avec Invest In Reims afin de prolonger la convention jusqu'au 30 juin 2021 et de verser une subvention complémentaire en conséquence au prorata de la durée de la convention soit 311 695 €.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-224 : Soutien aux entreprises Dispositif régional Résistance Loyers Convention Résistance Avenant n°2

d'autoriser la Région Grand Est à déployer le dispositif régional Résistance Loyers sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims, d'autoriser, en conséquence, Madame la Présidente à signer l'avenant n° 2 à la convention de participation au fonds Résistance.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-225 : Soutien aux entreprises dans le cadre de stages étudiants
Mise en place d'un partenariat avec la Région Grand Est

de verser une contribution complémentaire maximale à hauteur de 45 000 € à la Région Grand Est sur la base des besoins identifiés avec les acteurs du territoire, dans le cadre du dispositif « Capital Stages »,
d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat afférente avec la Région Grand Est.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-226 : Ecole Supérieure d'Art et de Design
Convention d'objectifs et de moyens
Prolongation
Avenant n°1

d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure d'Art et de Design, afin de prolonger le partenariat avec l'Etablissement jusqu'au 31 décembre 2021.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-227 : Office national des forêts
Contrat de projet 2019-2024
Programme d'actions

d'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat de projet 2019-2024 avec l'Office National des Forêts entraînant l'étude d'éventuelles contributions financières liées aux projets proposés par l'ONF tels qu'annexés au contrat.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-228 : Chauffage urbain du quartier Croix Rouge et de Murigny 1
Délégation de service public
Avenant 24

d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n° 24 au contrat de délégation de service public de chauffage urbain de Croix Rouge et de Murigny 1 avec la société Soccram.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-229 : Assainissement
Service public de gestion des eaux pluviales urbaines du Grand Reims
Création
Adoption du règlement

de créer, à compter du 1^{er} janvier 2021, un service public administratif financé par le budget général de la Communauté urbaine du Grand Reims, dénommé « Service public de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines du Grand Reims »,
d'en adopter le règlement et ses pièces annexes.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 188, Contre : 1 (M. Jean-Marie VIEVILLE), Abstention : 0

CC-2020-230 : Service public d'assainissement collectif
Règlement
Révision

d'adopter le règlement de service public d'assainissement collectif révisé.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-231 : Système d'Information Géographique communautaire
Captages d'eau destinée à la consommation humaine et leurs Périmètres de Protection
Convention de mise à disposition de fichiers de données du SIG de l'A.R.S. Grand Est

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition des fichiers de données « Captages d'eau destinée à la consommation humaine et leurs Périmètres de Protection » du Système d'Information Géographique (SIG) de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) Grand Est.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-232 : Transports publics urbains
Contrat de concession
Programme annuel d'actions 2021

de prendre acte de la remise du programme annuel d'actions pour l'année 2021,
d'approuver l'offre de transport et les enquêtes,
de prendre acte que les orientations d'évolution de la grille tarifaire seront arrêtées avec la Collectivité dans le cadre du réexamen des conditions financières débuté en octobre 2020.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-233 : Nouveau Programme de Renouveau urbain 2021-2023
Guichet Clause Sociale ANRU
Attribution de subvention
Convention avec la Ville de Reims et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat avec la Ville de Reims et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Grand Est pour l'animation et la gestion du guichet clauses sociales ANRU du Nouveau Programme de Renouveau Urbain rémois,
d'attribuer une subvention de 30 000 € en 2021 à la Chambre Régionale de l'Economie Solidaire Grand Est, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2021.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 188, Contre : 0, Abstention : 1 (M. Jean-Claude PHILIPOT)

CC-2020-234 : Renouveau urbain
Indemnité pour minoration de loyer
Subvention de l'ANRU
Convention spécifique

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention spécifique relative au versement par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine de la subvention « indemnité pour minoration de loyer » dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-235 : Contrat de Ville 2015-2020
Protocole d'engagements renforcés et réciproques

d'approuver les termes du protocole d'engagements renforcés et réciproques du Contrat de Ville du Grand Reims,
d'autoriser Madame la Présidente à signer avec Monsieur le Maire de Reims, Monsieur Le Préfet de la Marne, et l'ensemble des partenaires, le protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 188, Contre : 0, Abstention : 1 (M. Jean-Claude PHILIPOT)
NPPV : Foyer Rémois : M. Alain WANSCHOOR / Pluriel Novilia : Mme Nathalie MIRAVETE / Reims habitat : M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Christophe MAHUET, M. Jean-Marc ROZE, M. Philippe SALMON, M. Alain TOULLEC, M. Vincent VERSTRAETE, M. Alain WANSCHOOR

CC-2020-236 : Contrat de ville de la Communauté urbaine du Grand Reims
Rapport annuel sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville 2019

de prendre acte du rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville au titre de l'année 2019.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

CC-2020-237 : Programme local de l'Habitat 2019-2024
Bilan annuel 2019

d'approuver le bilan annuel 2019 de réalisation du PLH 2019-2024,
de transmettre ce document aux communes et au représentant de l'Etat dans le département.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-238 : Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
Action de prévention de la délinquance
Attribution de subvention

d'attribuer une subvention à l'association Avenir Jeunes Reims pour son action « accompagnement des mineurs exposés et en danger » pour un montant de 3 500 €.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-239 : Technologies de l'information et de la communication dans les écoles de la Communauté urbaine du Grand Reims Convention

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention relative aux technologies de l'information et de la communication dans les écoles de la Communauté urbaine du Grand Reims pour lesquelles l'Établissement Public de Coopération Intercommunale est en charge de la compétence scolaire, avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des sports, sur la période de 2020 à 2025.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-240 : Communes de Les Mesneux, Ecuil, Sacy, Villedommange, Chamery, Courtaignon, Sermiers Evolution de la carte scolaire pour la rentrée 2021-2022

d'autoriser Madame la Présidente à solliciter auprès de Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale, une modification du périmètre de la carte scolaire, afin que la commune de Les Mesneux ne soit pas rattachée au groupe scolaire d'Ecuil comme le prévoit la sectorisation sur ce secteur.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-241 : Pôle de Fismes Ardre et Vesle AFR de Jonchery-sur-Vesle Convention d'objectifs Avenant n°2 - subvention

d'autoriser Madame la Présidente à signer un avenant n°2 à la convention d'objectifs qui lie la Communauté urbaine du Grand Reims et l'Association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle, afin d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour l'année 2020.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-242 : Pôle de Fismes Ardre et Vesle AFR de Crugny - MJC Fismes Conventions d'objectifs Avenant n°2 - reversement du contrat enfance jeunesse de la CAF

d'autoriser Madame la Présidente à signer un avenant n°2 aux conventions d'objectifs qui lient respectivement la Communauté urbaine du Grand Reims et chacune des associations précitées, soit :

- avec la MJC de Fismes, pour le reversement à l'association des fonds CAF au titre du contrat enfance jeunesse à hauteur de 3 315,53 €,
- avec l'Association Familles Rurales de Crugny, pour le reversement à l'association des fonds CAF au titre du contrat enfance jeunesse à hauteur de 26 926,94 €.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-243 : Commune de Cernay-les-Reims Participation aux frais de fonctionnement de la crèche Convention

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention relative à la participation de la Communauté urbaine du Grand Reims aux frais de fonctionnement de la crèche de Cernay-lès-Reims, à savoir, 61,15% du reste à charge annuel du coût de fonctionnement du service correspondant à la différence entre les dépenses globales annuelles et les recettes globales annuelles (redevances des usagers et subventions diverses), ou du déficit de fonctionnement de la structure multi-accueil tel qu'il apparaît sur le bilan financier fourni à la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne ou au Compte Administratif de l'exercice n-1, plafonné à 75 000 euros.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-244 : Pôle Beine-Bourgogne Espace Loisirs Attribution de subvention Convention d'objectifs 2021-2022

d'attribuer à l'association Espace Loisirs une subvention annuelle d'un montant de 48 430 €, sous réserve du vote du budget, d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2022 avec l'association Espace Loisirs.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
 Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
 Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

**CC-2020-245 : Aménagement numérique
Location d'infrastructures d'accueil de génie civil pour le déploiement de réseaux de communication sur fibre optique - Jupiter
Convention avec Losange**

d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention de location d'infrastructures d'accueil de génie civil pour le déploiement de réseaux de communication sur fibre optique avec la société Losange.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
 Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
 Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
 Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

**CC-2020-246 : Médiathèque intercommunale de Courlandon
Convention de partenariats**

d'autoriser Madame le Présidente à signer une convention de partenariat avec chacun des partenaires suivants :

- l'Association Lire et Faire Lire de la Marne,
- l'Union Sportive Fismes Ardre et Vesle,
- l'Atelier de la Renaissance représenté par Mme Angélique Cotentin, artisan d'art,
- Madame Ingrid Arestino, sculpteur,
- Madame Isabel Berthelemot, relaxologue,
- Monsieur Stéphane Watier, informaticien,
- la maison de retraite de Braine,

dans le cadre de la mise en place d'animations à destination de tout public au sein de la Médiathèque intercommunale de Courlandon.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
 Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
 Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
 Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

**CC-2020-247 : Action sociale
Prévoyance - Complémentaire santé des agents
Participation financière de l'employeur
Evolution**

- pour le risque santé :

de continuer à verser mensuellement la participation financière calculée à partir de la composition familiale déclarée à l'employeur auprès de chaque agent bénéficiaire occupant permanent d'un poste ou contractuel de droit public dit en contrat de projet, recruté sur le fondement de l'article 3, II de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour mener à bien un projet ou une opération identifié, de fixer le montant unitaire brut annuel de la participation de l'employeur comme suit à compter du 1^{er} janvier 2021 :

CATEGORIES DE BENEFICIAIRES	PARTICIPATION ANNUELLE EN €	
	REGIME 1	REGIME 2
1 BENEFICIAIRE	494,40	505,92
2 BENEFICIAIRES	911,88	939,60
FAMILLE MONOPARENTALE 2 ENFANTS	924,72	949,92
3 BENEFICIAIRE ET PLUS	1294,20	1329,84

Ces montants subiront l'augmentation du plafond mensuel de la sécurité sociale au 1er janvier 2021.

- pour le risque prévoyance :

de porter la participation financière mensuelle de la Communauté urbaine du Grand Reims de 14 € à 15 € bruts, à compter du 1^{er} janvier 2021, de prendre acte que cette participation financière pour les revenus les plus bas ne pourra pas être équivalente au montant intégral de la cotisation prélevée, de prévoir que le reste à charge, pour chaque agent, concerné sera au minimum de 1 € brut mensuel.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
 Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
 Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
 Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

**CC-2020-248 : Mandat au Centre de Gestion de la Marne pour procéder à la négociation
d'un contrat groupe d'assurance statutaire**

de prendre acte de la mise en place d'un nouveau contrat groupe d'assurance statutaire par le Centre de Gestion de la Marne au 1^{er} janvier 2022, de confier, dans ce cadre, au Centre de Gestion de la Marne, la gestion de la mise en concurrence de ce contrat et de la négociation du contrat, à adhésion facultative, auprès d'une assurance agréée, que la couverture des obligations statutaires devra s'appliquer pour les agents affiliés à la CNRACL dans le respect du statut de la fonction publique territoriale pour les garanties suivantes :

- Formule de base : accidents de service et maladies imputables au service :
 Remboursement des frais médicaux
 Remboursement des salaires : sans franchise
- Formule alternative : accidents de service et maladies imputables au service :
 Remboursement des frais médicaux
 Remboursement des salaires : franchise de 15 jours.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
 Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
 Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
 Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

**CC-2020-249 : Etat des emplois
Modifications**

de modifier l'état des emplois comme suit :

- rémunérer, à la direction du développement économique, commerce et enseignement supérieur, l'occupant de l'emploi de chef de projet commerce et artisanat par référence à l'indice majoré fixe afférent au 9^e échelon du grade d'attaché territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,
- transformer :
 - au pôle Beine Bourgogne, un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet en poste d'agent social à temps complet afin de mettre en adéquation le grade du poste avec celui de son occupant,
 - au pôle Fismes Ardre et Vesle, au secteur scolaire, un poste d'adjoint technique à temps non complet en poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet, en vue de mettre en adéquation le grade du poste avec celui de son nouvel occupant,
 - au pôle Fismes Ardre et Vesle, un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet en poste à temps complet en raison de l'accroissement d'activités de son occupant,
 - au pôle Tardenois, un poste d'attaché en poste de rédacteur à la suite du recrutement de son nouvel occupant afin de mettre en adéquation de grade du poste avec le grade de l'agent,
 - à la direction de l'eau et de l'assainissement, au service clients et gestion financière, un poste d'adjoint administratif en poste de rédacteur en vue de promouvoir son occupant, lauréat du concours, qui assure les fonctions de responsable de facturation et de manager de proximité,
 - à la direction des déchets et de la propreté, au service prestataires de collecte, un poste d'ingénieur en poste d'attaché afin de mettre en adéquation le grade du poste avec celui détenu par son nouvel occupant,
 - au centre de coopération, conseil et coordination (C3C) du développement et des services à la population, un poste d'attaché vacant en poste de rédacteur en vue de répondre au besoin du service,
 - à la direction de l'eau et de l'assainissement, au service protection du milieu récepteur, cellule branchements neufs, un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise afin de nommer son occupant, inscrit sur la liste d'aptitude établie dans le cadre de la promotion interne 2020, et dont le niveau de responsabilités correspond à ce grade,
- fixer la liste des emplois non permanents créés en application des articles 3, I 1^o et 2^o et 3, II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer un contrat, pour le recrutement :
 - à la direction juridique, du responsable du secteur urbanisme, aménagement et droit des biens publics, sur un poste vacant existant au tableau des emplois figurant à l'annexe 1, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et d'appliquer, conformément à l'article 3-5 de ladite loi, la portabilité du contrat à durée indéterminée. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 3^e échelon du grade d'attaché territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,
 - à la direction de l'événementiel et de la communication managériale, d'un(e) chargé(e) de communication digitale, sur un poste vacant existant au tableau des emplois figurant à l'annexe 1, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 2^e échelon du grade d'attaché territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,
 - à la direction des ressources humaines, d'un(e) directeur(trice) adjoint(e) chargé(e) de la gestion statutaire et budgétaire, sur un poste vacant existant au tableau des emplois, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Cet emploi existant au

tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 11^e échelon du grade d'attaché territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

**CC-2020-250 : Régime indemnitaire
Modification**

- 1) d'abroger, à compter du 1^{er} janvier 2021, la délibération n°CC-2019-358 du 19 décembre 2019 relative au régime indemnitaire du personnel communautaire,
 - 2) d'instituer l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.).
Cette indemnité, versée mensuellement, est attribuée aux agents de la Communauté Urbaine du Grand Reims :
 - titulaires et stagiaires,
 - contractuels de droit public relevant de la catégorie A recrutés à compter du 1^{er} janvier 2017 sur le fondement des articles 3-3 et 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
 - contractuels de droit public relevant de la catégorie A, occupant un poste permanent au 31 décembre 2016, lorsqu'une délibération antérieure prévoyait expressément le versement d'un régime indemnitaire,
 - contractuels de droit public relevant des catégories B et C recrutés sur le fondement des articles 3-3 et 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
 - contractuels de droit public relevant des catégories A, B et C, reconnus travailleurs handicapés et recrutés sur le fondement de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pendant la période correspondant à la durée de stage prévue par le statut particulier du cadre d'emplois dans lequel ils ont vocation à être titularisés,
 - contractuels de droit public à durée indéterminée recrutés à compter du 1^{er} janvier 2019 sur le fondement de l'article L.1 224-3 du code du travail,
 - contractuels de droit public non permanents, dits en contrat de projet, recrutés sur le fondement de l'article 3, II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour mener à bien un projet ou une opération identifiée,
 - contractuels de droit public recrutés sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, lorsque la procédure visant à recruter un fonctionnaire sur le poste concerné a été menée à son terme et n'a pu aboutir.
- L'I.F.S.E. est attribuée à l'ensemble de ces agents relevant des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale éligibles selon les montants de référence.
Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonction suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et/ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés ainsi qu'en fonction de l'expérience professionnelle acquise.
Les agents contractuels bénéficiant d'un régime indemnitaire sont classés dans le groupe de fonction correspondant à celui d'un agent titulaire exerçant les mêmes fonctions.
Une majoration du montant de l'I.F.S.E. notamment liée à des sujétions particulières est attribuée :
 - aux agents de catégorie A, lorsqu'ils exercent par intérim des responsabilités supérieures. Le montant du régime indemnitaire de l'agent pendant cette période d'intérim correspond au régime indemnitaire des fonctions exercées. La période d'intérim sera formalisée par un arrêté,
 - aux agents de catégorie B et C, lorsqu'ils exercent par intérim les responsabilités du N+1 de cadre d'emplois supérieur. Le montant du régime indemnitaire de l'agent pendant cette période

- d'intérim correspond au régime indemnitaire du cadre d'emplois supérieur selon les modalités prévues dans les tableaux joints en annexe,
- aux agents de catégorie B soumis pendant au moins un mois à des sujétions importantes dont le caractère exceptionnel perturbe leur activité normale selon les modalités prévues dans les tableaux joints en annexe,
 - aux agents de catégorie B et ceux relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise, lorsqu'ils encadrent directement des agents selon les modalités prévues dans les tableaux joints en annexe,
 - aux agents lorsqu'ils subissent une perte de rémunération résultant de la modification d'une organisation de travail, d'un reclassement rendu obligatoire ou de l'évolution de la réglementation. Dans ces 3 situations, la majoration du régime indemnitaire prend la forme d'une « indemnité compensatrice » de la perte de rémunération subie.

Cette indemnité compensatrice peut être versée à l'ensemble des agents de droit public occupant un poste permanent, à l'exclusion des agents recrutés sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ainsi qu'aux contractuels de droit public non permanents, dits en contrat de projet, recrutés sur le fondement de l'article 3, II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour mener à bien un projet ou une opération identifiée. Son montant est fixe.

- aux agents titulaires et stagiaires affectés au traitement de l'information, de manière continue et spécifique, dans les centres automatisés de traitement de l'information. La majoration du régime indemnitaire prend la forme d'une « prime de traitement de l'information » qui est versée mensuellement selon les modalités suivantes :

NIVEAU HIERARCHIQUE MAXIMUM	METIERS	MONTANTS MENSUELS BRUTS (en euros)	DUREE DE PERCEPTION
Cadres d'emplois de la catégorie C	Agent de traitement	151,80	1 an
		160,08	2 ans
		179,40	après 3 ans
Cadres d'emplois de la catégorie B	Programmeur et pupitreur	256,68	1 an
		298,08	1 an et 6 mois
	Chef programmeur	345,00	après 2 ans et 6 mois
		391,92	3 ans
Cadres d'emplois de la catégorie A	Chef d'exploitation	422,28	après 3 ans
		405,72	3 ans
	Programmeur de système d'exploitation	518,88	après 3 ans
		383,64	1 an
		447,12	1 an et 6 mois
	Analyste	518,88	après 2 ans et 6 mois
		229,08	2 ans
		259,44	2 ans
		325,68	après 4 ans
	Chef de projet informatique		383,64
425,04			1 an et 6 mois
518,88			après 2 ans et 6 mois

- aux agents de catégorie C relevant de la filière technique et accomplissant des travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants dans le cadre de leur métier exercé à titre principal selon les modalités suivantes :

METIERS	MONTANTS ANNUELS BRUTS (en euros)	MONTANTS MENSUELS BRUTS (en euros)
Agent chargé de la pré-collecte	228,00	19,00
Agent chargé du contrôle en eau potable, en assainissement collectif et non collectif	228,00	19,00
Agent d'animation services techniques	228,00	19,00
Agent chargé de la propreté des édicules sanitaires situés sur la voie publique	228,00	19,00
Agent de relève des compteurs d'eau	228,00	19,00
Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	456,00	38,00
Agent d'exploitation et maintenance Assainissement	456,00	38,00
Agent d'exploitation et maintenance Eau	228,00	19,00
Automaticien	228,00	19,00
Canalisateur fontainier	228,00	19,00
Carrossier peintre	228,00	19,00
Chauffeur de camion de collecte des déchets	228,00	19,00
Egoutier	456,00	38,00
Electricien éclairage public	456,00	38,00
Gardien de déchetterie	228,00	19,00
Imprimeur reprographie	228,00	19,00
Instrumentiste	456,00	38,00
Maçon assainissement	456,00	38,00
Magasinier	228,00	19,00
Manutentionnaire / Livreur-monteur	36,00	3,00
Opérateur en maintenance des véhicules et matériels roulants	228,00	19,00
Ripeur (éboueur)	456,00	38,00
Technicien de laboratoire	228,00	19,00

Les montants attribués par métier éligible ne sont pas cumulables.

- aux agents chargés de la collecte des déchets lorsque, de façon très exceptionnelle et afin d'assurer la continuité du service public d'enlèvement des ordures ménagères, ils sont amenés à travailler seuls, en mono-ripage. L'IFSE est alors majorée de 7 € par jour de mono-ripage et versée sur état déclaratif de la direction concernée.
- aux agents chargés pour le compte du comptable public de la Communauté Urbaine du Grand Reims d'opérations d'encaissement ou de paiement dans la limite des montants en vigueur prévus pour les régisseurs de l'Etat. Le régime de cautionnement et d'indemnisation des régisseurs de recettes et d'avances est le suivant :

REGISSEUR D'AVANCES	REGISSEUR DE RECETTES	REGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT DU CAUTIONNEMENT	MONTANT ANNUEL DE L'INDEMNITE DE RESPONSABILITE*
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant maximum des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
0 € - 1 220 €	0 € - 1 220 €	0 € - 2 440 €		110 €
1 221 € - 3 000 €	1 221 € - 3 000 €	2 441 € - 3 000 €	300 €	110 €
3 001 € - 4 600 €	3 001 € - 4 600 €	3 001 € - 4 600 €	460 €	120 €
4 601 € - 7 600 €	4 601 € - 7 600 €	4 601 € - 7 600 €	760 €	140 €
7 601 € - 12 200 €	7 601 € - 12 200 €	7 601 € - 12 200 €	1 220 €	160 €
12 201 € - 18 000 €	12 201 € - 18 000 €	12 201 € - 18 000 €	1 800 €	200 €
18 001 € - 38 000 €	18 001 € - 38 000 €	18 001 € - 38 000 €	3 800 €	320 €
38 001 € - 53 000 €	38 001 € - 53 000 €	38 001 € - 53 000 €	4 600 €	410 €
53 001 € - 76 000 €	53 001 € - 76 000 €	53 001 € - 76 000 €	5 300 €	550 €
76 001 € - 150 000 €	76 001 € - 150 000 €	76 001 € - 150 000 €	6 100 €	640 €
150 001 € - 300 000 €	150 001 € - 300 000 €	150 001 € - 300 000 €	6 900 €	690 €
300 001 € - 760 000 €	300 001 € - 760 000 €	300 001 € - 760 000 €	7 600 €	820 €
760 001 € - 1 500 000 €	760 001 € - 1 500 000 €	760 001 € - 1 500 000 €	8 800 €	1 050 €
Au-delà de 1,5 M€	Au-delà de 1,5 M€	Au-delà de 1,5 M€	1 500 € par tranche de 1,5 M€	46 € par tranche de 1,5 M€

*Les agents contractuels sans régime indemnitaire et occupant un poste permanent peuvent par dérogation bénéficier de l'indemnité de responsabilité des régisseurs s'ils sont chargés d'opérations d'encaissement ou de paiement pour le compte du comptable public.

Cette majoration de l'IFSE dénommée « indemnité de responsabilité des régisseurs » est versée annuellement.

- aux agents désignés par l'autorité territoriale pour exercer les missions d'« assistant de prévention » prévues par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale. Ces agents sont nommés par arrêté communautaire avec établissement d'une lettre de mission. Le montant de la majoration de l'IFSE s'élève à 50 € par mois.

L'I.F.S.E. hors majorations subira les évolutions liées à la valeur du point de la fonction publique dans la limite des plafonds réglementaires.

3) de maintenir le régime indemnitaire dans les conditions suivantes :

- de maintenir à titre individuel, en vertu de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, le régime indemnitaire dont bénéficiait un agent, en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence,
- de maintenir à titre individuel à chaque agent le montant du régime indemnitaire qu'il détenait au 31 décembre 2016 au sein de la Communauté d'Agglomération de Reims Métropole, des Communautés de Communes et des syndicats intercommunaux ayant fusionné dans le cadre de la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims lorsque celui-ci était plus favorable,
- de maintenir les primes et indemnités versées actuellement aux agents de la Communauté Urbaine du Grand Reims relevant des cadres d'emplois non éligibles à l'I.F.S.E.,
- de confirmer pour tous les agents l'attribution des primes et indemnités cumulables avec le régime indemnitaire versé aux agents de la Communauté urbaine du Grand Reims en vertu des textes réglementaires en vigueur, notamment les primes et indemnités relevant des avantages collectivement acquis au titre de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984.

4) d'instituer le Complément Indemnitaire Annuel dénommé « prime annuelle » selon les modalités suivantes :

La prime annuelle est attribuée aux agents de la Communauté Urbaine du Grand Reims :

- titulaires et stagiaires,
- contractuels de droit public occupant un poste permanent, à l'exclusion des agents recrutés sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

- contractuels de droit public non permanents, dits en contrat de projet, recrutés sur le fondement de l'article 3, II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Elle est modulée en fonction :

- de la durée de présence de l'agent sur la période allant du 1^{er} avril de l'année N - 1 au 31 mars de l'année N,
- de la manière de servir de l'agent après examen individuel effectué lors du Compte-Rendu de l'Entretien Professionnel.

Lorsqu'un ou plusieurs rappels à l'ordre formalisés par le directeur et communiqués à la Direction des Ressources Humaines viennent établir des défaillances dans la manière de servir au cours de l'année considérée, la prime peut être modulée. Un rappel à l'ordre isolé peut conduire à l'attribution pour moitié de la prime annuelle. Lorsque les défaillances sont avérées et constatées par plusieurs rappels à l'ordre, la prime annuelle n'est pas attribuée.

Le montant individuel de cette prime, versée annuellement, ne pourra excéder 500€.

Les agents titulaires et stagiaires ainsi que les contractuels de droit public occupant un poste permanent, à l'exclusion des agents recrutés sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, relevant de cadres d'emplois non éligibles au R.I.F.S.E.E.P. pourront percevoir cette prime annuelle, selon les mêmes modalités que les agents éligibles, dans la limite des plafonds réglementaires du régime indemnitaire qui leur est applicable.

5) de verser l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves aux agents des cadres d'emplois des professeurs et assistants d'enseignement artistique, cadres d'emplois non éligibles au R.I.F.S.E.E.P., selon les modalités suivantes :

Cette indemnité est attribuée aux agents de la Communauté Urbaine du Grand Reims :

- titulaires et stagiaires,
- contractuels de droit public relevant des catégories A et B recrutés sur le fondement des articles 3-2, 3-3 ou 3-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- contractuels de droit public relevant des catégories A et B, reconnus travailleurs handicapés et recrutés sur le fondement de l'article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pendant la période correspondant à la durée de stage prévue par le statut particulier du cadre d'emplois dans lequel ils ont vocation à être titularisés.

L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves est versée mensuellement. Son montant s'élève au 1^{er} janvier 2019 à 1 213,56 € par an et subira les évolutions liées à la réglementation.

6) d'attribuer aux agents occupant un emploi fonctionnel par voie de détachement ou par recrutement direct prévu à l'article 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 le régime indemnitaire de leur grade dans la limite des plafonds prévus par les textes réglementaires en vigueur.

7) de verser au Directeur Général des Services une prime de responsabilité de 15% du traitement soumis à retenue pour pension prévue par le décret n°88-631 du 6 mai 1988 susvisé. Le taux subira les évolutions liées à la réglementation.

8) de préciser que pour le versement de l'ensemble des primes et indemnités exposées ci-dessus, le montant est modulé en fonction de la durée hebdomadaire du travail pour les agents à temps partiel ou à temps non complet.

Les congés annuels et le congé bonifié, les congés maladie, le congé pour invalidité temporaire imputable au service, les congés de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant, la période de préparation au reclassement et le temps partiel thérapeutique, n'engendrent aucune modulation du régime indemnitaire attribué.

9) que les montants individuels applicables à chacun des agents bénéficiaires d'un régime indemnitaire seront fixés par arrêté communautaire dans la limite des plafonds prévus par les textes ci-dessus référencés.

Les plafonds des primes et indemnités figurant dans cette délibération subiront les évolutions liées à la réglementation.

10) d'attribuer une indemnité de 55,45 € par vacation aux agents territoriaux ou de l'Etat recrutés en activité accessoire en raison de leur participation à des activités liées au fonctionnement de jurys d'examen ou de concours, effectuées à titre accessoire pour le compte de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Cette indemnité subira les évolutions du point d'indice de la fonction publique.

Deux vacations sont versées par demi-journée d'examen ou de concours. Si l'examen se termine après 18 h, une vacation supplémentaire est versée.

- 11) d'attribuer lorsqu'il y a lieu une indemnité accessoire pour les activités accessoires exercées pour le compte de la Communauté Urbaine du Grand Reims dans les domaines de la formation, du conseil juridique, stratégique, économique ou de communication et de conseils auprès des élus par certains agents titulaires, stagiaires ou contractuels de la ville de Reims.
- 12) de rémunérer les agents, formateurs internes occasionnels, par des vacances selon les modalités suivantes :

CONCEPTION DE L'INTERVENTION	ACTUALISATION DE L'INTERVENTION	ANIMATION DE L'INTERVENTION
Forfait d'une journée rémunérée 135 € bruts	Forfait d'une demie-journée par an rémunérée 67,50 € bruts	22,50 € brut de l'heure (plafonnée à 135 € bruts par jour)

Le temps de conception, d'actualisation et d'animation n'est pas assuré sur le temps de travail.

L'animation est limitée à 7 jours par an et par agent.

L'animation sur le temps de travail n'est pas rémunérée.

- 13) de reconduire les modalités d'organisation générale des astreintes existantes prévues dans les délibérations susvisées.

Les agents effectuant des astreintes et leurs suppléants désignés bénéficient d'une indemnité correspondante afin d'assurer en toute circonstance la continuité du service public, permettre une coordination accrue et une optimisation des dispositifs d'astreintes.

- 14) d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires en faveur des agents stagiaires, titulaires et contractuels répondant aux conditions réglementaires d'octroi et relevant des cadres d'emplois de catégorie B et C selon les modalités suivantes :

- les agents de catégorie C pour lesquels les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires,

Sans remettre en cause le principe réglementaire du repos compensateur, certains cadres relevant de la catégorie B apportant leur expertise dans la préparation, la conduite, l'accompagnement et l'encadrement des équipes qui participent à des événements et manifestations, programmés ou impromptus, exigeant des dispositions particulières sur le domaine public en raison de leur envergure et impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires sur demande de leur supérieur hiérarchique et relevant des cadres d'emplois des :

- techniciens,
- rédacteurs.

Les agents titulaires et stagiaires à temps non complet peuvent être autorisés à effectuer des heures complémentaires en plus du temps de travail, en raison des nécessités de service, à la demande de la hiérarchie.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement du temps légal de travail de 35 heures par semaine.

Ces heures complémentaires seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Les heures effectuées au-delà du temps légal relèvent du régime des heures supplémentaires.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyens de contrôle dans chaque direction (moyen de contrôle automatisé ou décompte déclaratif), et à la transmission d'un état déclaratif mensuel validé par les directeurs concernés. Le paiement de ces heures supplémentaires sera effectué selon une périodicité mensuelle.

- 15) d'autoriser les professeurs d'enseignement artistique et les assistants d'enseignement artistique à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires d'enseignement régulières ou irrégulières, en raison des nécessités de service à la demande de leur hiérarchie.

Ces heures complémentaires et/ou supplémentaires ne peuvent être versées qu'au vu d'un état déclaratif validé par le directeur concerné. Le paiement est mensuel.

- 16) d'instaurer l'indemnité normale de travail de nuit en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires et des agents contractuels de droit public qui assurent totalement ou partiellement leur service normal dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail entre 21 h et 6 h.

Cette indemnité horaire dont le taux est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé du budget peut être majorée lorsque le service normal de nuit nécessite un travail intensif. Son versement se fera selon une périodicité trimestrielle et les taux subiront les évolutions liées à la réglementation.

- 17) d'instaurer l'indemnité normale du dimanche et des jours fériés en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires et des agents contractuels de droit public qui assurent totalement ou

partiellement leur service normal dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail entre 6 h et 21 h un dimanche ou un jour férié.

Cette indemnité horaire dont le taux est fixé par arrêté subira les évolutions liées à la réglementation.

Son versement se fera selon une périodicité trimestrielle.

- 18) de rémunérer les agents contractuels recrutés sur le fondement des articles 3, I 1° et 2°, 3-1 et 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 sur la base de l'indice afférent au premier échelon du grade auquel ils sont nommés.

- 19) d'appliquer l'ensemble des dispositions de la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2021.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-251 : Groupement d'Intérêt Public "Maison Grand Est Europe" Adhésion

d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public « Maison Grand Est Europe » en tant que membre fondateur, moyennant le versement d'une contribution statutaire à hauteur de 12 000 €, d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention constitutive du GIP « Maison Grand Est Europe ».

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-252 : Parcs fermés de surface, sanitaires, bornes de recharge de véhicules électriques Autorisation de vente pour le compte de la Communauté urbaine du Grand Reims par la Ville de Reims Convention

d'autoriser Madame la Présidente à signer, avec la Ville de Reims, la convention d'autorisation de vente permettant l'encaissement par la Ville de Reims, pour le compte de la Communauté urbaine du Grand Reims, des recettes issues des sanitaires automatiques relevant de la Communauté urbaine ainsi que celles issues des parcs fermés de surface, et des bornes de recharge de véhicules électriques, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-253 : Parc de stationnement en ouvrage Gambetta
Convention de délégation de service public avec la SAEM
Champagne Parc Auto
Indemnisation sujétions
Avenant n°23

d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°23 au contrat d'affermage du parc auto « Gambetta », au terme duquel la participation de la Communauté urbaine, autorité délégante, au titre des sujétions imposées au délégataire antérieurement à l'instauration de la 1^{ère} heure gratuite est fixée, pour l'année 2020, à 200 000 €.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-254 : Commune de Cuisles
Dénomination de voie

de dénommer rue de la Chapelle, l'actuelle rue du Cimetière sur la commune de Cuisles.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-255 : Commune de Reims
Quartier Chalet Solferino
Dénomination de voies

de dénommer les nouvelles voies du quartier Chalet Solferino situé à Reims comme suit :

- Voie A1 : rue Geneviève Anthonioz-De Gaulle (1920 – 2002),
- Voie A2 : rue Sœur Emmanuelle (1908 – 2008),
- Le Mail : Promenade John Littleton (1922 – 1998).

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-256 : Communes de Bétheny, Jonchery-sur-Vesle, Reims, Rilly-la-Montagne et Witry-lès-Reims
Distribution publique de gaz naturel
Traités de concession
Avenant 2

d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°2 et ses annexes au traité de concession pour la distribution en gaz naturel de la Ville de Reims sur les communes de Bétheny, Jonchery-sur-Vesle, Reims, Rilly-la-Montagne et Witry-lès-Reims.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-257 : Communes de Baslieux-les-Fismes et Bourgogne-Fresne
Extension de réseau basse tension
Attribution d'un fonds de concours au SIEM

d'attribuer au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne un fonds de concours d'un montant de 6 446 € pour les travaux d'extension des réseaux électriques basse tension sur les communes de Baslieux les Fismes et Bourgogne-Fresne, d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 146, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : François BARONNET, Patrice BARRIER, Marie-Hélène BASTOGNE, Valérie BEAUVAIS, Francis BLIN, Bertrand BOILLY, Romain BONHOMME, Cédric CHEVALIER, Christophe CORBEAUX, Thierry DESIRA, Jean-Pierre FORTUNÉ, Pascal GARNOTEL, Damien GIRARD, Charles GOSSARD, Jean-Jacques GOUAULT, Nicolas HABARE, Dominique HENIN, Jeanne JACQUET, Eric LEGER, Antoine LEMAIRE, Frédéric LEPAN, Jean LETISSIER, Zabbaou LIMAN, Christophe MAHUET, Catherine MALAISE, Jean MARX, Laure MILLER, François MOURRA, Annie PERRARD, Jean-Claude PHILIPOT, Claude PIQUARD, Marie-Noëlle RAINON, Pierre REANT, Germain RENARD, Guy RIFFÉ, Jean-Pierre RONSEAUX, Marie ROZE, Bernard SAINTOT, Philippe SALMON, Patrick SIMON, Léo TYBURCE, Yann VELLY, Marcel VERGEZ

CC-2020-258 : Communes de Breuil-sur-Vesle, Olizy-Violaine, Romain, Saint-Hilaire-le-Petit
Effacement de réseaux basse tension et de télécommunication
Attribution d'un fonds de concours au SIEM

d'attribuer au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne, un fonds de concours de 146 999,02 € au titre des effacements de réseaux basse tension et de télécommunication sur les communes de Breuil-sur-Vesle, Olizy Violaine, Romain et Saint-Hilaire le Petit, d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents ou actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 146, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : François BARONNET, Patrice BARRIER, Marie-Hélène BASTOGNE, Valérie BEAUVAIS, Francis BLIN, Bertrand BOILLY, Romain BONHOMME, Cédric CHEVALIER, Christophe CORBEAUX, Thierry DESIRA, Jean-Pierre FORTUNÉ, Pascal GARNOTEL, Damien GIRARD, Charles GOSSARD, Jean-Jacques GOUAULT, Nicolas HABARE, Dominique HENIN, Jeanne JACQUET, Eric LEGER, Antoine LEMAIRE, Frédéric LEPAN, Jean LETISSIER, Zabbaou LIMAN, Christophe MAHUET, Catherine MALAISE, Jean MARX, Laure MILLER, François MOURRA, Annie PERRARD, Jean-Claude PHILIPOT, Claude PIQUARD, Marie-Noëlle RAINON, Pierre REANT, Germain RENARD, Guy RIFFÉ, Jean-Pierre RONSEAUX, Marie ROZE, Bernard SAINTOT, Philippe SALMON, Patrick SIMON, Léo TYBURCE, Yann VELLY, Marcel VERGEZ

**CC-2020-259 : Commune de Montbré
Lotissement Rue du Pressoir
Convention de projet urbain partenarial**

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de projet urbain partenarial avec M&A Immobilier pour la réalisation d'équipements publics desservant le lotissement Rue du Pressoir sur la commune de Montbré et tous actes et documents afférents.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

**CC-2020-260 : Gestion des déchets
Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
Adhésion**

d'autoriser l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies moyennant une cotisation annuelle d'un montant de 4 900 €, d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

**CC-2020-261 : Commune de Marfaux
Élaboration de la carte communale
Approbation**

d'approuver l'élaboration de la carte communale.

La carte communale sera transmise au Préfet qui dispose d'un délai de deux mois pour l'approuver.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Marfaux et au siège de la Communauté urbaine pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de carte communale approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Marfaux aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture de l'arrondissement de Reims.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- le rapport de présentation,
- le plan de zonage,
- la liste des servitudes,
- le plan des servitudes.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

**CC-2020-262 : Commune de Rilly-la-Montagne
Plan Local d'Urbanisme
Approbation**

d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rilly-la-Montagne.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Rilly-la-Montagne et au siège de la communauté urbaine pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de PLU approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Rilly la Montagne aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture de l'arrondissement de Reims.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- le rapport de présentation,
- le projet d'aménagement et de développement durables,
- les orientations d'aménagement et de programmation,
- le règlement d'urbanisme,
- les plans de zonage,
- les plans de zonage assainissement,
- les plans des réseaux,
- le schéma des systèmes d'élimination des déchets,
- le plan des servitudes d'utilité publique.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 188, Contre : 0, Abstention : 1 (M. Léo TYBURCE)

**CC-2020-263 : Commune de Rilly-la-Montagne
Instauration du Droit de Prémption Urbain**

d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune de Rilly-la-Montagne.

Cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Rilly-la-Montagne et au siège de la communauté urbaine, et fera l'objet d'une annonce légale dans deux journaux diffusés dans le département.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 188, Contre : 0, Abstention : 1 (M. Léo TYBURCE)

**CC-2020-264 : Commune de Rilly-la-Montagne
Instauration du permis de démolir, de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures et autorisation pour les travaux de ravalement**

d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal de Rilly-la-Montagne,

d'instaurer la déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal de Rilly-la-Montagne, de soumettre à autorisation les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal de Rilly-la-Montagne.

Cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Rilly-la-Montagne et au siège de la Communauté urbaine, et fera l'objet d'une annonce légale dans deux journaux diffusés dans le département.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-265 : Commune de Vandeuil
Plan Local d'Urbanisme - Elaboration
Approbation

d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vandeuil.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Vandeuil et au siège de la Communauté urbaine pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de PLU approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Vandeuil aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture de l'arrondissement de Reims.

La délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- le rapport de présentation,
- le projet d'aménagement et de développement durable,
- les orientations d'aménagement et de programmation,
- le règlement d'urbanisme,
- les plans de zones,
- les annexes,
- le plan des servitudes.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-266 : Commune de Vandeuil
Instauration du Droit de Prémption Urbain

d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune de Vandeuil.

Cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Vandeuil et au siège de la Communauté urbaine, et fera l'objet d'une annonce légale dans deux journaux diffusés dans le département.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN,

Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-267 : Commune de Vandeuil
Instauration du permis de démolir, de l'autorisation préalable pour
l'édification des clôtures et les travaux de ravalement

d'instaurer :

- le permis de démolir,
- l'autorisation préalable pour l'édification des clôtures et les travaux de ravalement, sur l'ensemble du territoire communal de Vandeuil.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-268 : Commune de Reims
Plan Local d'Urbanisme
Lieu-dit "Les Prés de la Chaussée"
Révision allégée n°1
Bilan de la concertation et arrêt du projet

d'arrêter le bilan de la concertation, d'arrêter le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Reims, de soumettre pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale ledit projet de révision allégée,

de soumettre pour avis, lors d'un examen conjoint, ledit projet de révision allégée aux personnes publiques associées conformément à l'article L.153-34 du Code de l'Urbanisme.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet de révision allégée, tel qu'arrêté par le Conseil communautaire, est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la Communauté urbaine durant un délai d'un mois.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- Rapport de présentation,
- OAP,
- Règlement écrit,
- Règlement graphique,
- Evaluation Environnementale,
- Bilan de la concertation.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 188, Contre : 1 (M. Léo TYBURCE), Abstention : 0

CC-2020-269 : Commune de Sept-Saulx
Eglise Saint-Basle - Château de 1930 et son parc
Création d'un périmètre délimité des abords
Avis

d'émettre un avis favorable à la création du Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint Basle et le château de 1930 et son parc proposée par l'Architecte des Bâtiments de France.
Le dossier de création dudit périmètre sera soumis à enquête publique.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-270 : Communes de Châlons-sur-Vesle et Chenay
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
Réduction du périmètre
Modalités de concertation
Composition de la commission locale - modification

d'approuver le nouveau périmètre de l'AVAP, désormais dénommée AVAP de Châlons-sur-Vesle et Chenay,

de fixer les nouvelles modalités de la concertation, lesquelles se décomposeront comme suit :

- Châlons-sur-Vesle : information du public par affichage en mairie et sur le site internet du Grand Reims,

- Chenay : information du public par affichage en mairie et sur le site internet du Grand Reims,

d'approuver la composition de la commission locale qui sera chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP, comme suit :

5 représentants titulaires des collectivités compétentes, dont 1 représentant de la Communauté urbaine du Grand Reims :

Chenay :

- M. Franck JACQUET, titulaire,

- M. Hermann WEINBUCH, titulaire,

- M. Manuel DIAS, suppléant,

Châlons-sur-Vesle :

- M. Martial DUPIN, titulaire,

- M. Thierry BLANGY, titulaire,

- M. Christophe OBERDICK, suppléant,

Communauté urbaine :

- M. Pierre LHOTTE, titulaire.

3 représentants d'administration :

- le Préfet du Département ou son représentant,

- le Directeur de la Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,

- le Directeur de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ou son représentant,

4 personnes qualifiées dont 2 au titre du patrimoine culturel et 2 au titre des intérêts économiques locaux (membres d'associations, organismes consulaires, experts indépendants) :

- M. David MASSON, commerçant à Chenay,

- Mme Marjolaine TONNA, propriétaire du réduit de Chenay,

- M. Benoit MEROT, restaurateur à Chenay ,

- M. Guillaume HEIDSIECK, responsable du patrimoine de l'église,

à titre consultatif, l'Architecte des bâtiments de France qui ne pourra pas représenter le Préfet ou le Directeur de la DRAC,

et d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-271 : ZAC de Bezannes
Compte rendu annuel d'activités 2019

après en avoir pris connaissance, d'approuver le compte rendu annuel d'activités de la ZAC de Bezannes arrêté au 31 décembre 2019.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

CC-2020-272 : ZAC Blancs Monts 2 à Cormontreuil
Compte Rendu Annuel d'Activités 2019
Résiliation du contrat de concession
Bilan de clôture et suppression de la ZAC

d'approuver le compte rendu annuel d'activités 2019 pour la ZAC des « Blancs Monts 2 » à Cormontreuil, établi par la société ECOPARC AMENAGEMENT,

de résilier le contrat de concession au motif de difficultés sérieuses rencontrées dans l'exécution du contrat par l'aménageur de la ZAC, la société ECOPARC AMENAGEMENT,

d'approuver le bilan de clôture de la ZAC des « Blancs Monts 2 »,

de supprimer la ZAC des « Blancs Monts 2 »,

d'indemniser l'aménageur de la ZAC, la société ECOPARC AMENAGEMENT, et ce conformément au contrat de concession, à hauteur de 668 787 €, indemnité nette de taxe.

d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à la fin du contrat de concession de la ZAC des « Blancs Monts 2 » avec la société ECOPARC AMENAGEMENT,

d'approuver les comptes définitifs de la ZAC des « Blancs Monts 2 » et donner quitus définitif à la société ECOPARC AMENAGEMENT de sa gestion.

En application des articles R.311-12 et R.311-5 du Code de l'Urbanisme, cette délibération sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Communauté du Grand Reims et à la Mairie de Cormontreuil. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, et elle sera publiée au recueil des actes administratifs du Grand Reims. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier de suppression de la ZAC peut être consulté.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY

Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY

Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT

Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

**CC-2020-273 : Dissolution de plein droit du Syndicat mixte du Nord Rémois
Conditions de liquidation**

d'accepter que les recettes de FCTVA, attendues en 2021 et 2022 au titre des dépenses réalisées par le SMNR soient perçues par la Communauté urbaine du Grand Reims,
d'accepter que le remboursement de l'emprunt n°5791443 souscrit par le Syndicat Mixte du Nord Rémois (SMNR) auprès de la Caisse d'Épargne de Grand Est Europe le 28 août 2019 présentant, au 31 décembre 2020, un Capital Restant Dû de 371 000 € et générant, en 2021, une charge en intérêts de 564 € sur la base d'un remboursement anticipé en date du 5 avril 2021, soit transféré à la Communauté urbaine du Grand Reims,
de préciser que le marché d'entretien des espaces verts de l'ouvrage, contracté auprès de la société ARTOPIA, portant le numéro S7U-8-003-lot n°2 et notifié le 11 janvier 2019, sera transféré, au 1^{er} janvier 2021, au Département de la Marne,
d'accepter que la répartition des résultats cumulés au 31 décembre 2020 du SMNR sera établie sur la base de 70% au bénéfice de la Communauté urbaine du Grand Reims et 30% au bénéfice du Département de la Marne, adaptée des charges et recettes prises en charges, une fois la dissolution du SMNR intervenue, par les deux collectivités, tel qu'indiqué précédemment,
d'accepter la répartition et la situation budgétaire au 31 décembre 2020 de la manière suivante :

	Département de la Marne	Communauté urbaine du Grand Reims	Total
Fonctionnement	- 606,19 €	- 35 465,46 €	- 36 071,65 €
Investissement	102 178,03 €	194 689,42 €	296 867,45 €
Total	101 571,84 €	159 223,96 €	260 795,80 €

d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

**CC-2020-274 : Complexe Aqualudique
Délégation de service public
Rapport annuel du délégataire 2019**

après examen de son contenu, de prendre acte de la communication du rapport annuel d'activité 2019 par la SAS Reims Aquaglis relatif à la délégation de service public pour assurer le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance, le gros entretien, le renouvellement et l'exploitation du Complexe Aqualudique, ainsi que la gestion du service public.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Pas de vote.

**CC-2020-275 : Délégation au bureau et à la Présidente
Complément**

de compléter ses délibérations n° CC-2020-77 du 10 juillet 2020 et n° CC-2020-171 du 19 novembre 2020 en autorisant le Bureau communautaire à signer les conventions et documents relatifs aux différents partenariats culturels concernant la Médiathèque intercommunale de Courlandon.

Étaient excusés : Eric AMMEUX, Raymond AYALA, Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Christophe BLOT, Nicolas CARNOYE, Fabien CHARPENTIER, Jacky CHOPIN, Valérie CORDEBAR, Alain DE CEULENEER, Denis LHOTELAIN, Jacqueline LOPATA, Frédéric MASSONOT, Tarik MAZOUJ, Patrice MOREL, Christophe PATINET, Aline POUDRAS, Monique ROUSSEL, Bernard THIERY
Étaient représentés : Jean-Luc DUBOIS par Philippe SALMON, Cathy LAURIN par Laurence DEPLAINE, Marie-Inès ROMELLE par Yann VELLY
Étaient représentés par leur suppléant : M. Cyrille DUTERNE par Mme Sabrina LELARGE, M. Patrice MOUSEL par Mme Nadia DOUSSAINT
Votes : Pour : 189, Contre : 0, Abstention : 0

La séance est levée à 20h45

Fait à Reims, le 18 décembre 2020

Catherine VAUTRIN
Présidente de la Communauté urbaine
du Grand Reims

POLE BEINE-BOURGOGNE

Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Conférence des Territoires du 30/11/2020

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2021	
		2020 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
1 ESPACE LOISIRS Witry-Lés-Reims	Périscolaire du mercredi (convention du 28 décembre 2018)	7 800,00	8 000,00	7 800,00
2 L'ÉTOILE DES JEUNES Bourgogne-Fresne	Périscolaire du mercredi (convention du 28 décembre 2018)	3 775,00	3 775,00	3 775,00
3 LES MARMOUSETS Beine-Nauroy	Périscolaire du mercredi (convention du 4 février 2020)	7 000,00	7 000,00	7 000,00
TOTAL				18 575,00

POLE TERRITORIAL DU NORD CHAMPENOIS

Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Conférence des Territoires du 02/12/2020

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2021	
		2020 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la conférence des territoires
1 COLLEGE DU MONT D'HOR	Subvention transports activités pédagogiques	13 200,00	12 000,00	12 000,00
2 ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE LOIVRE (convention d'objectifs du 04/06/2019)	Subvention de fonctionnement accueil de loisirs péri scolaire et extra scolaire LOIVRE COURCY	9 500,00	9 500,00	9 500,00
3 LA PREVENTION ROUTIERE	Subvention de fonctionnement	500,00	500,00	500,00
4 ASSOCIATION FOYER RURAL INTERCOMMUNAL DES DEUX COTEAUX (convention d'objectifs du 04/06/2019)	Subvention de fonctionnement accueil de loisirs péri scolaire et extra scolaire HERMONVILLE CORMICY	28 000,00	28 000,00	28 000,00
TOTAL				50 000,00

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant	Montant 2021	
		2020 (si récurrent)	sollicité par l'Association	retenu à la conférence des territoires
Coopérative scolaire Ecole maternelle de MERFY	subvention transport 350€ x 2 classes	700,00	700,00	700,00
Coopérative scolaire Ecole primaire de CORMICY	subvention transport 350€ x 5 classes	1 750,00	1 750,00	1 750,00
Coopérative scolaire Ecole maternelle de CORMICY	subvention transport 350€ x 3 classes	1 050,00	1 050,00	1 050,00
Coopérative scolaire Ecole maternelle d'HERMONVILLE	subvention transport 350€ x 3 classes	1 050,00	1 050,00	1 050,00
Coopérative scolaire Ecole primaire d'HERMONVILLE	subvention transport 350€ x 6 classes	2 100,00	2 100,00	2 100,00
Coopérative scolaire Ecole maternelle LOIVRE	subvention transport 350€ x 3 classes	1 050,00	1 050,00	1 050,00
Coopérative scolaire Ecole primaire LOIVRE	subvention transport 350€ x 5 classes	1 750,00	1 750,00	1 750,00
Coopérative scolaire Ecole primaire SAINT THIERRY	subvention transport 350€ x 4 classes	1 400,00	1 400,00	1 400,00
Coopérative scolaire Ecole primaire BRIMONT	subvention transport 350€ x 2 classes	700,00	700,00	700,00
Coopérative Ecole maternelle COURCY	subvention transport 350€ x 3 classes	1 050,00	1 050,00	1 050,00
Coopérative scolaire Ecole primaire COURCY	subvention transport 350€ x 2 classes	700,00	700,00	700,00
TOTAL				13 300,00

DIRECTION DE L'ANIMATION ET DE LA COORDINATION DES POLES TERRITORIAUX
POLE TERRITORIAL FISMES ARDRE ET VESLE

Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Conférence des Territoires du 03/12/2020

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 - sur conventions

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2020 (si récurrent)	Montant 2021 sollicité par l'Association	Montant 2021 retenu à la conférence des territoires
Association Familiales Rurales de Jonchery (Convention 2019-2021) Association MJC de Fismes (Convention 2019-2021)	activités périscolaire et extrascolaire activités périscolaire et extrascolaire	145 000,00 € 128 900,00 €	145 000,00 128 900,00	140 000,00 128 900,00
TOTAL				266 900,00

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2020 (si récurrent)	Montant 2021 sollicité par l'Association	Montant 2021 retenu à la conférence des territoires
Association Sentiers de randonnées - Vandeuil - Siret 833 702 723 00010 Association les six Villages - Vandeuil Asso de Prévention Routière - 775 719 782 01496 Coop asso Courtardon 534 559 634 00019 FCPE Conseil local des parents d'élèves des 4 Ecoles de Fismes - Siret 830 038 386 00017 FCPE Ecole de l'Ardre - 83050145800012 CLIC Centre local d'information et de coordination -Siret 265 100 032 00019	Subvention de fonctionnement Subvention de fonctionnement Subvention de fonctionnement Subvention de fonctionnement Subvention de fonctionnement Subvention de fonctionnement Subvention de fonctionnement	500,00 1 283,10 500,00 780,20 2 754,20 658,00 3 200,00	500,00 1 381,80 500,00 786,10 2 533,30 564,00 3 200,00	500,00 1 381,80 500,00 766,10 2 533,30 564,00 3 200,00
TOTAL				9 445,20

SUBVENTIONS "ACTION PROJET" - 2021

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2020 (si récurrent)	Montant 2021 sollicité par l'Association	Montant 2021 retenu à la conférence des territoires
MJC de Fismes	Subvention de soutien au salon du livre		3 000,00	3 000,00
MJC de Fismes	Subvention de soutien au Festival Africa Fismes	3000 non versé en 2020 du fait du covid	3000 non versé en 2020 (covid)	3 000,00
TOTAL				6 000,00

SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2020

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2019 (si récurrent)	Montant 2020 sollicité par l'Association	Montant 2020 retenu à la conférence des territoires
OGEC Sainte Macre	matériel pédagogique adapté	-	953,00	953,00
TOTAL				953,00

POLE CHAMPAGNE VESLE

Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Conférence des Territoires du 07/12/2020

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2019 (si récurrent)	Montant 2020 sollicité par l'Association	Montant 2020 retenu à la conférence des territoires
COLLEGE DE GUEUX	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 - AIDE PEDAGOGIQUE	5 000,00	7 000,00	5 000,00
INTERMEZZO	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 - ECOLE DE MUSIQUE	40 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL				45 000,00

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2020 (si récurrent)	Montant 2021 sollicité par l'Association	Montant 2021 retenu à la conférence des territoires
LES 8 VILLAGES - ROSNAY	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020-2021 PERISCOLAIRE EXTRASCOLAIRE	35 000,00	35 000,00	35 000,00
GOUTATOU - PARGNY les REIMS	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020-2021 PERISCOLAIRE EXTRASCOLAIRE	60 000,00	60 000,00	60 000,00
LE TEMPS DES COPAINS	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020-2021 PERISCOLAIRE EXTRASCOLAIRE	25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL				120 000,00

Pôle territorial Vesle & Coteaux de la Montagne de Reims

Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Conférence des Territoires du 08/12/2020

ATTRIBUTION SUR 2020

	Objet de la demande	Montant 2019 (si récurrent)	Montant 2020	
			sollicité par l'Association	retenu à la conférence des territoires
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT HORS CONVENTION				
OCCE VAL DE VESLE	CLASSE DE NEIGE LAMOURA DU 23 AU 31 JANVIER 2020 Coût total 27065 € - prise en charge maximale CU (1/3) 9021 € - transport réglé par CU 2363, soit 6658 €	---	6 558,00	6 558,00

ATTRIBUTIONS SUR 2021

	Objet de la demande	Montant 2020 (si récurrent)	Montant 2021	
			sollicité par l'Association	retenu à la conférence des territoires
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT HORS CONVENTION				
USC MONTVAL	ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES DANS LES ECOLES	7 792,00	6 752,00	6 752,00
COLLEGE DE RILLY LA MONTAGNE	SORTIES ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES	5 720,00	6 280,00	6 280,00
COLLEGE DE VERZY	SORTIES ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES	10 600,00	11 120,00	11 120,00
ASSOC SPORTIVE COLLEGE DE RILLY	SPORT	1 500,00	1 500,00	1 500,00
ASSOC SPORTIVE COLLEGE DE VERZY	SPORT	1 500,00	1 500,00	1 500,00
ASSOC BIBLIOTHEQUE DE BEAUMONT SUR VESLE	GESTION BIBLIOTHEQUE BEAUMONT SUR VESLE	1 500,00	1 500,00	1 500,00
USC MONTVAL	PROJET CULTUREL SPECIFIQUE PETIT GRAIN		4 000,00	4 000,00
USC MONTVAL	PROJET CULTUREL SPECIFIQUE IN OUIE		4 000,00	4 000,00
	TOTAL		36 652,00	
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SUR CONVENTION				
ASSOC.PERLE BLANCHE	MICRO CRECHE DE VAUDEMANGE (C° 17/07/2019)	17 350,00	17 350,00	17 350,00
ASSOC. FR DES 3V LES MILLES PATES	CRECHE DE VERZY (C° 23/09/2019)	48 580,00	48 580,00	48 580,00
ASSOC. LES PREMIERS PAS	CRECHE DE LUDRES (C° 09/07/2019)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
ASSOC.BOUQ ANIM	CENTRE DE LOISIRS DE VERZENAY (C° 13/07/2019)	7 000,00	7 000,00	7 000,00
ASSOC.CENTRE DE LOISIRS DE VAL DE VESLE	CENTRE DE LOISIRS DE VAL DE VESLE et PERISCOLAIRE (mercredi) (C° 22/07/2019)	14 000,00	14 000,00	14 000,00
ASSOC. FR VILLERS MARMERY	CENTRE DE LOISIRS DE VILLERS M et PERISCOLAIRE (C° 17/09/2019)	23 900,00	23 900,00	23 900,00
	TOTAL		140 830,00	

DIRECTION DES TERRITOIRES

Liste des dossiers d'attribution de subventions
Conférence des Territoires Reims Métropole du 09/12/2020

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2019 (si récurrent)	Montant 2020	
			sollicité par l'Association	retenu à la Conférence
Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Communauté de communes Champagne Vesle	Fonctionnement 2020	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL		5 000,00	

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés au Conseil Communautaire du 17/12/2020

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2020 (si récurrent)	Montant 2021	
			sollicité par l'Association	retenu
4-Comité d'Action Sociale du Personnel Municipal des agents municipaux de la Ville de Reims et Communautaires	Fonctionnement 2021	864 705,00	864 705,00	864 705,00
761-Amicale Sportive Municipale du Personnel de la Ville de Reims	Fonctionnement 2021	7 830,00	7 830,00	7 830,00
TOTAL				872 535,00